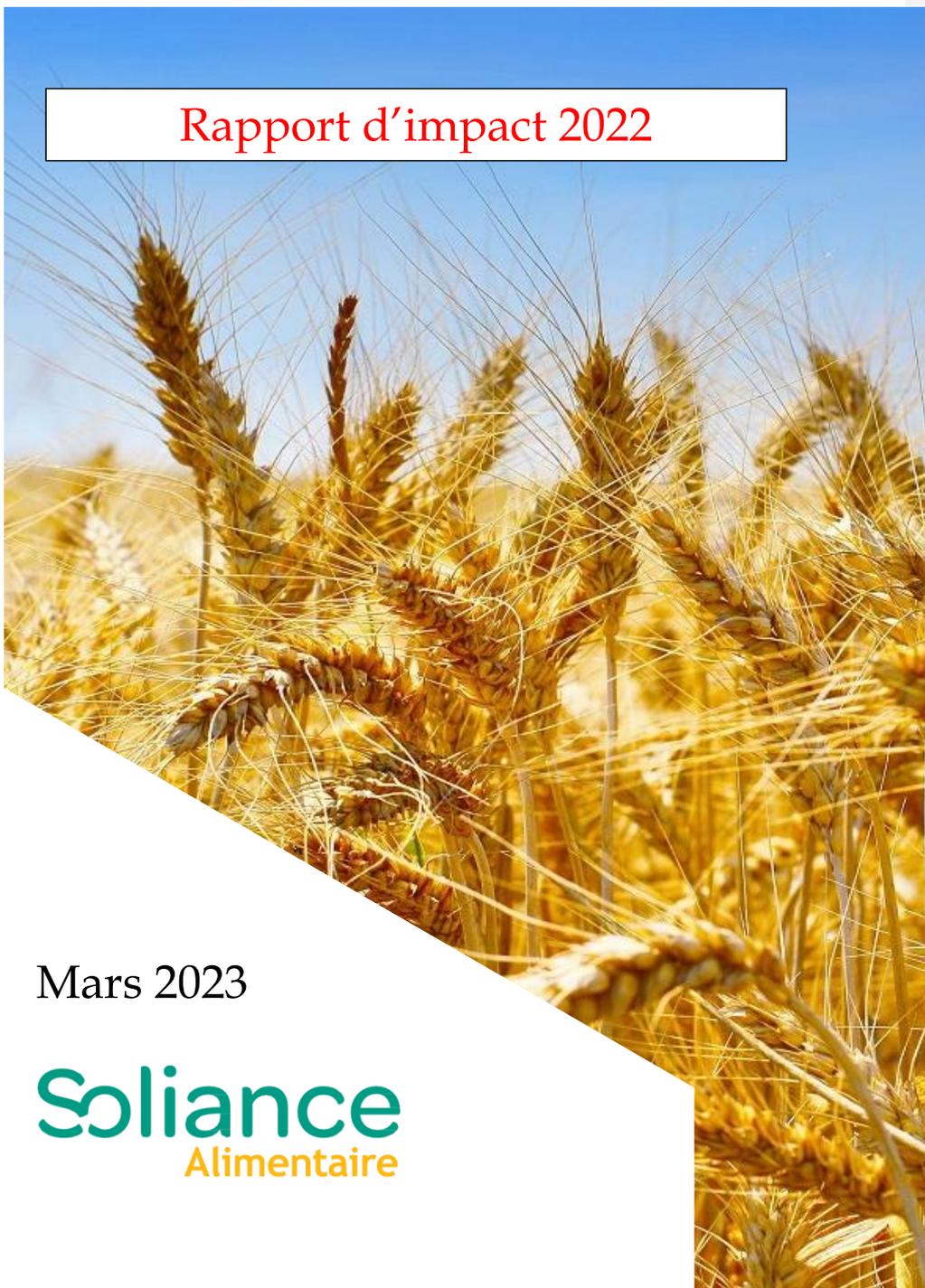


Rapport d'impact 2022

Mars 2023

Soliance
Alimentaire



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

QUI SOMMES-NOUS ?

NOTRE STRATEGIE AU SERVICE
DE L'IMPACT

EVALUATION DE NOTRE IMPACT
EN 2022

PROJETS POUR 2023



**Pour la troisième année consécutive, nous
rendons compte de l'impact de nos projets
en évaluant leurs impacts
environnementaux, sociaux et de
gouvernance**



Avant-propos

Message du Président Henri Bouillot

Le grand événement de l'année 2022 a été la suite de la montée au capital de GADIX qui est passé actionnaire majoritaire à 51% en avril 2022.

Cet événement a été suivi du changement de nom de l'entreprise qui est passée de TriesseGressard à Soliance Alimentaire à compter de septembre 2022. Cela a été l'occasion pour l'entreprise de réaffirmer sa raison d'agir inscrite dans ses statuts en 2021 : « *« Participer en tant qu'acteur aux changements des systèmes agricoles et alimentaires de production, de transformation, de distribution et de consommation aux bénéfices de durabilité, de la profitabilité et du respect de toutes nos parties prenantes. »*

Forte de cette raison d'être, l'entreprise a poursuivi sa transformation interne pour avancer vers la certification B-Corp qui devrait être obtenue en juin/juillet 2023.

Le présent rapport d'impact est la synthèse des actions mises en œuvre durant l'année 2022. Nous avons conscience du chemin qui est à parcourir vers des pratiques encore plus vertueuses.

Qui sommes-nous ?

D'où nous venons

La société Triesse a été créée en 1997 par Henri Bouillot et Jean Maurice Dubois à Lyon ; son objet était d'accompagner les entreprises de la filière fruits et légumes française vers plus de prospérité durable. En 2011, Triesse a fait l'acquisition de Cabinet Gressard, entreprise d'étude pour les filières et systèmes alimentaires publiques. En 2019, les deux marques ont fusionné pour renforcer la visibilité du **groupe TriesseGressard Consultants**. En 2022, l'entreprise a pris le nom de **Soliance Alimentaire** ; elle accompagne les entreprises, les filières et les territoires avec comme fil rouge la transformation vers l'alimentation saine et durable.

L'**activité Privée** accompagne les entreprises et les filières dans la clarification de leurs enjeux stratégiques, leur déclinaison en plans opérationnels, l'accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre de leurs projets sur la durée.

L'**activité étude**, accompagne les institutionnels et acteurs du secteur public, en France et à l'étranger, dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs projets et stratégies pour les filières agricoles et agroalimentaires.

Alimentée par cette double culture, **notre équipe** a pour ambition de faire le pont entre la vision politique et la réalisation technique, économique et humaine des projets territoriaux et privés. Constituée **d'ingénieurs et économistes**, associés à un **réseau d'experts internationaux**, elle intervient en **France et dans le monde**.

Combinée aux expertises d'ADIX, autre entreprise fille de GADIX, **Soliance Alimentaire, est aujourd'hui** la conjugaison de 2 entreprises pour combiner leurs expertises et apporter des solutions encore plus complètes à nos clients.

Ce que nous défendons

Le futur n'existant pas, il est à inventer ; quelles que soient les conditions du présent, il y a toujours un futur positif et transformateur à entreprendre. Pour le faire émerger, il faut se projeter (prospective) et bien savoir qui l'on est (stratégie). Nous voulons que nos clients inventent un futur « pour le meilleur » pour l'Homme, son alimentation et la Planète.

La valeur appartient à celui qui la crée et à celui qui sait la défendre, en aucun cas, dans les filières agricoles et agroalimentaires, elle n'est concédée ! Pour un futur durable, nous défendons une organisation de systèmes qui réunisse ces conditions de création et défense de la valeur. Nous sommes pour les Organisations de producteurs, nous sommes pour l'innovation, nous sommes pour la contractualisation équilibrée, nous sommes pour la co-construction.

Le respect de l'Homme et d'une Planète vivable sont des principes essentiels. Les projets que nous accompagnons doivent viser à l'amélioration dans ces deux directions. Nous refusons les projets individualistes qui ne visent qu'au seul profit d'une partie aux dépens de l'Homme ou aux dépens de la Planète.

Nous défendons l'idée que seuls les entreprises, les marques, les projets, les territoires qui sont fortement engagés dans ces combats prospéreront demain. A ce titre, nous prônons et soutenons les marques et les projets à impact.

Nos valeurs

- ✓ **L'Engagement** : nous nous considérons comme un acteur des filières. Nous nous engageons pour la transformation de ces filières. Nous nous engageons aux côtés de nos clients pour les faire réussir. Notre métier de conseil, c'est proposer des options et des scénarios qui respectent l'homme et la planète.
- ✓ **La Durabilité** : nous défendons des filières où chaque acteur apportant de la valeur, doit être rémunéré à cette juste valeur, c'est la durabilité économique. Nous incitons les acteurs à s'engager

pour le développement durable, pour l'agro-écologie, pour l'agriculture régénérative, pour une réduction des émissions de gaz à effet de serre, pour une utilisation raisonnée et sans cesse plus vertueuse de l'eau et des intrants agricoles.

- ✓ **L'Indépendance** : notre actionnariat est indépendant, les détenteurs des titres sont des consultants confirmés de nos entreprises (Soliance Alimentaire et Adix). Nous ne sommes donc liés à aucune force économique ou politique qui influence nos travaux.
- ✓ **Le Respect** : le respect des femmes et des hommes de notre entreprise ; notre vigilance quant à ce même respect dans les entreprises de nos clients. Mais aussi pour nous le respect du client qui est celui qui permet à l'entreprise d'exister, le respect des clients de nos clients, les consommateurs et citoyens. Le respect de la juste rémunération de chacun est un point de vigilance important dans les projets de filières. Enfin nous avons un profond respect pour l'entrepreneuriat, pour celui qui agit, pour les entreprises et les marques qui impactent positivement leurs parties prenantes.
- ✓ **L'Ecoute** : elle est au cœur de nos interventions. Toutes nos missions démarrent par une phase d'écoute, des actionnaires, des dirigeants, des clients, des parties prenantes, des collaborateurs. Nous sommes très attachés à ce que ces écoutes distinguent bien le fait, le ressenti et l'opinion ; nous révélons les convergences et divergences des acteurs face à un projet ; nous écoutons les positionnements des acteurs face aux projets ; la socio dynamique est un de nos outils clés pour cela.

Notre raison d'être

Notre métier, dans les systèmes agricoles et alimentaires, est d'éclairer, conseiller, accompagner. Nous faisons ce métier dans le but d'agir pour le changement des systèmes agricoles et alimentaires de production, de transformation, de distribution et de consommation aux bénéfices de la durabilité, de la prospérité et du respect de toutes leurs parties prenantes.



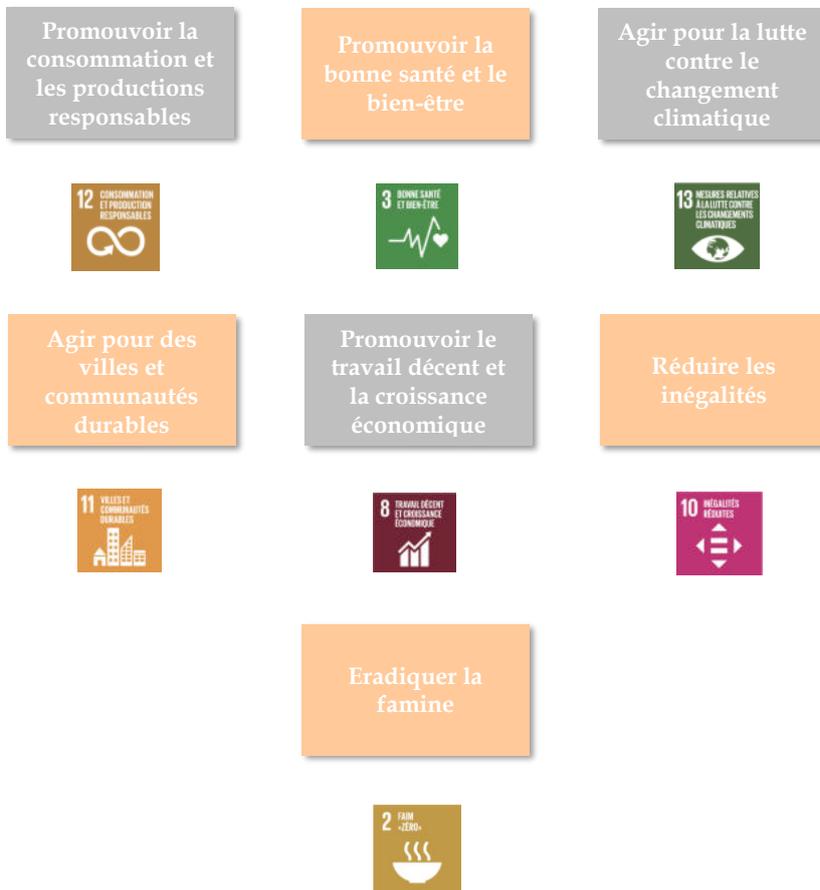
Notre stratégie au service de l'impact

Nous définissons notre métier ainsi : **nourrir la vision, cultiver l'action**. Cela signifie qu'à partir des métiers historiques de l'entreprise centrés sur l'éclairage stratégique et les études, nous voulons dorénavant accompagner aussi nos clients dans leur mise en œuvre des projets de transformation. Car la performance d'une entreprise est surtout dans la performance de l'exécution ; nous ne pouvons nous contenter de conseiller, nous voulons agir à leurs côtés, mettre davantage à leur disposition nos compétences d'exécution. Et ainsi renforcer encore l'impact de nos interventions.

Et nous le faisons dans la conscience que les activités de nos clients impactent l'ensemble des chaînes alimentaires, du producteur au consommateur où qu'ils se situent sur les chaînes de valeur.

Au-delà de la performance et de la satisfaction de nos clients qui sont des priorités majeures, nous nous attachons à évaluer pour chaque mission nos impacts sociaux et environnementaux.

Nous avons choisi de mesurer notre impact selon 7 priorités issues des 17 objectifs de développement durable de l'ONU. Les ODD des Nations Unies établissent des objectifs mondiaux pour améliorer la vie des populations et protéger l'environnement.



3 exemples de projets menés en 2022 ayant un impact sur les ODD

Projet Alimentaire Territorial du Département de Vaucluse à vocation sociale et éducative

Notre cabinet accompagne la stratégie alimentaire du Département qui a axé sa réflexion sur la jonction entre le **gaspillage alimentaire** et **l'accessibilité alimentaire**

Ce PAT Vauclusien doit permettre de répondre aux attentes des habitants en matière d'accessibilité à une alimentation saine, durable et de qualité, être un catalyseur de projets de filières longues locales et durables et réduire le gaspillage alimentaire et mener des actions de sensibilisation et d'éducation à l'alimentation saine et durable, notamment celle produite localement.



Accompagnement de la filière Gruyère Switzerland AOP à la structuration et au déploiement du projet Durabilité 2040

Notre cabinet accompagne l'Interprofession du Gruyère (IPG) dans un projet à long terme visant à :

- ✓ **Développer l'attractivité des métiers et la pérennité de la filière**, ce qui passe par l'innovation dans les conditions de travail, la gestion de l'équité et du partage de la valeur entre les 3 stades de la filière et la promotion des bonnes pratiques de transmission des structures
- ✓ **S'engager dans le virage écologique**, ce qui veut dire développer une filière sobre en énergie, en eau, une filière qui réduit son empreinte carbone et qui développe les bonnes pratiques de biodiversité
- ✓ **Développer l'image artisanale et de fromage d'excellence**, ce qui signifie la valorisation des terroirs, l'entretien de la flore native du lait cru, le bien-être animal, la limitation de la taille des structures, ...



Accompagner les Restaurants du Cœur dans le développement de leur sourcing local direct producteur

Notre cabinet accompagne cet acteur en identifiant et structurant des partenariats locaux pour les Associations Départementales ; 6 projets ont ainsi été accompagnés durant l'année 2022.



Evaluation de notre impact en 2022

Nous avons mené 92 projets en 2022 (missions terminées, en cours ou débutées en 2021). Ces 92 missions se répartissent comme suit :

- 65 missions visant le secteur public en majorité
- 27 missions visant le secteur privé en majorité

L'évaluation de l'impact de nos missions nous permet d'affirmer que en 2022, **91 %** de ces missions répondent à notre raison d'être :

« Notre métier, dans les systèmes agricoles et alimentaires, est d'éclairer, conseiller, accompagner. Nous faisons ce métier dans le but d'agir pour le changement des systèmes agricoles et alimentaires de production, de transformation, de distribution et de consommation aux bénéfices de la durabilité, de la prospérité et du respect de toutes leurs parties prenantes. »

L'évaluation de notre impact carbone



Baisser notre impact carbone

Le changement climatique affecte de façon forte et parfois dramatique les productions agricoles et alimentaires. Nous réalisons ainsi concrètement que nous devons drastiquement modifier nos modes de vie pour limiter notre impact carbone et à terme l'éliminer. Nous avons choisi de concentrer nos actions sur l'impact carbone le plus fort de notre activité : les déplacements.

L'ensemble de nos offres de services sont construites en tenant compte de notre politique carbone : privilégier la visioconférence autant que faire se peut, limiter l'avion aux missions pour lesquelles il est indispensable, effectuer en train la plus grande partie des trajets.

Bilan carbone de nos missions

Méthode :

Pour la troisième année consécutive, Soliance Alimentaire a évalué le bilan des émissions de gaz à effet de serre de chacune de ses missions. Pour cela, nous utilisons un outil que nous avons développé en interne. Ce dernier est un calculateur permettant d'associer les notes de frais liées à une mission à des émissions de CO2 équivalent (CO2e). Pour cela, le calculateur s'appuie sur les facteurs d'émissions monétaires présents au sein du Référentiel Carbone Participatif Greenly. Ces facteurs correspondent aux émissions moyennes de CO2 équivalent associées à une dépense d'un euro dans un type de bien ou de service. Dans le cas du train par exemple, le référentiel estime que chaque euro dépensé pour un billet de train équivaut à 33,1 grammes de CO2e émis dans l'atmosphère.

Du fait des activités de conseil menées par Soliance Alimentaire, les frais liés au transport ainsi que les frais de

vie (hébergement, restauration) sont prépondérants au sein des différentes missions. Ainsi, pour conserver un outil simple d'utilisation, seuls les facteurs d'émissions monétaires liés au transport et aux frais de vie ont été retenus au sein du calculateur. Les frais postaux, les frais d'achat occasionnel de matériel, ou autre ...n'ont pas été intégrés. Les frais liés à la prospection ont été pris en compte.

Commenté [A1]: Précisez ce qui n'a pas été retenu du coup ?

La figure 1 permet de mieux apprécier la structure du calculateur lorsqu'aucun frais n'est enregistré.

Nom de la mission			
Frais et émissions			
Catégorie	Ratio monétaire (kgCO2 / € TTC)	Prix (€ TTC)	Émissions (kgCO2)
Déplacements professionnels			
Train (TGV/TER)	0,0331		0
Métro, tram et bus	0,194		0
Taxi	0,172		0
Vélo électrique	0,022		0
Bus longue distance	0,137		0
Avion	1,695		0
Carburants (kgCO2/ litre)	1,97		0
Sous-total déplacements professionnels			
			0
Catégorie	Ratio monétaire (kgCO2/€ TTC)	Prix (€ TTC)	Émissions (kgCO2)
Hébergement et restauration	0,086		0
TOTAL mission (kgCO2)			0

Figure 1 : Calculateur de bilan des émissions de gaz à effet de serre d'une mission

Une fois les frais de la mission enregistrés dans la colonne « Prix (€ TTC) », le calculateur multiplie les ratios monétaires par les différents frais associés et obtient ainsi les émissions de CO2e de la mission.

Résultats :

Au cours de l'année 2022, Soliance Alimentaire a émis 12 384 kg de CO2, 12,4 tonnes eq CO2. Pour 50 missions ayant eu de réelles dépenses de déplacement, cela représente 248 kg par mission. Ce résultat est en nette diminution par rapport à 2021 où nous étions à 346 kg de CO2e par mission.

La mission ayant généré le plus d'émission représente 11,2% et elle s'est déroulée en Guyane et a donc nécessité l'avion. 34% des missions génèrent 80% des émissions. Seules 5 missions ont nécessité de prendre l'avion, soit 10% des missions effectuées en 2022.

Comme le montre la figure 2, les transports représentent 83% des émissions liées aux missions de Soliance Alimentaire, tandis que la restauration et l'hébergement

représentent les 17% restants (2 054 kg CO2e). Ce ratio était de 92%/8% en 2021, ce qui montre que nous avons considérablement amélioré l'efficacité de nos déplacements sur les missions en 2022.

TOTAL			
Les déplacements			
Catégorie	Ratio monétaire (kgCO2 / € TTC)	Prix (€ TTC)	Émissions (kgCO2)
Déplacements professionnels			
Train (TGV/TER)	0,0331	26430,96	875
Métro, tram et bus	0,194	1175,29	228
Taxi	0,172	2303,23	396
Avion	1,695	2057,2	3 487
Frais kilométriques (voiture 4 CV)		378,65	124
Frais kilométriques (voiture 5 CV)		172,07	54
Frais kilométriques (voiture 7 CV et plus)		3865,61	1 113
Carburants (kgCO2/ litre)	1,97	2712,59	5 344
Sous-total déplacements professionnels			10 330
Catégorie	Ratio monétaire (kgCO2/€ TTC)	Prix (€ TTC)	Émissions (kgCO2)
Hébergement et restauration	0,086	23889,16	2054,46776
TOTAL mission (kgCO2)			12384,2507

Figure 2 : Tableau récapitulatif des émissions de CO2e par type d'émission

Déjà en 2021, la comparaison des bilans des émissions de gaz à effet de serre 2020 et 2021 avait permis de constater une baisse massive de l'empreinte carbone des missions réalisées par ce qui était alors TriesseGressard. En effet, si la reprise des activités économiques avait engendré une hausse des émissions globales de CO2e (d'environ 11,4 tonnes à 17,3 tonnes), les émissions moyennes de CO2e par mission étaient passées de 520 kg à environ 346 kg. Cela représentait une diminution de près de 33,46%. Et en 2022, nous sommes descendus à 248 Kg, ce qui montre une diminution de 28%, soit une division par 2 de nos émissions par mission sur 3 ans.

Si cette diminution ne s'explique pas par une évolution importante en matière de type de transport utilisé, elle est bien davantage à mettre au crédit des consultants de Soliance Alimentaire. Dans un souci de préservation de l'environnement, ces derniers ont su réinventer leur façon de travailler afin de limiter les déplacements liés à leurs missions au strict minimum.

Limites et objectifs d'amélioration de la méthode de calcul :

L'outil de calcul interne du bilan des émissions de gaz à effet de serre de chaque mission, mis en place par Soliance Alimentaire, est un instrument comportant des limites

intrinsèques en cela qu'il s'appuie sur des facteurs d'émissions monétaires. En effet, un calcul basé sur les distances parcourues avec chaque moyen de transport aurait été plus précis. De plus, la non prise en compte de certaines émissions, telles que celles liées aux frais postaux, limite l'exactitude de ce bilan.

Dans un souci d'amélioration continue, Soliance Alimentaire envisage de développer son outil de calcul en l'agréant de nouvelles catégories telles que les frais postaux ou encore les frais de location de voiture.

Notre politique fournisseurs

- Référencement fournisseurs / contrat fournisseurs

En tant qu'acteur responsable et engagé en matière sociale et environnementale, Soliance Alimentaire s'implique dans le respect des droits fondamentaux et la réduction des impacts sociaux, environnementaux et éthiques de son processus d'achats. Le cabinet s'est doté d'une charte des achats responsables qui décrit nos engagements sociaux, environnementaux et sociétaux que nous demandons à nos fournisseurs de respecter mais également les engagements que nous prenons vis-à-vis d'eux.

Par ailleurs, Soliance Alimentaire s'efforce d'avoir une politique d'achat de matériels informatiques reconditionnés (téléphone portable, clavier d'ordinateur, etc.) et une politique d'achats auprès de fournisseurs locaux (prestataire informatique, ménage, ...).

Notre bilan énergétique

L'année 2022, nous avons consommé 28.303 KWh soit 33% de moins qu'en 2021 avec 42.300 KWh

- 24.157 KWh de gaz soit 35% de moins que 2021
- 4.146 KWh d'électricité soit 30% de plus que 2021

Soit pour 242 m², 117 KWh / m², soit une performance énergétique correcte.

Les locaux de Soliance Alimentaire à Lyon sont dans un immeuble ancien dont les huisseries ne sont pas isolées. La localisation de l'entreprise au Centre Ville a été une

démarche volontaire pour réduire à zéro l'utilisation des véhicules personnels pour les trajets domicile - travail. Notre démarche faite durant l'année auprès de notre loueur pour engager des travaux d'isolement a essuyé une fin de non recevoir. Nous devons étudier une relocalisation des bureaux dans un futur proche.

Notre charte environnementale : les eco-gestes

Nous nous sommes données des règles de bonnes pratiques dans nos bureaux : des eco-gestes :

- ✓ Limiter le débit
- ✓ Extinctions des feux
- ✓ Eteindre son ordinateur
- ✓ Imprimer c'est bien, sauvegarder, c'est mieux
- ✓ Chauffage et clim', avec modération...
- ✓ Triez malin, triez sélectif !
- ✓ Se déplacer sans polluer
- ✓ Eco-communiquer, c'est propre et branché

L'évaluation de nos impacts sociaux et sociétaux



*Porter un changement positif
par notre comportement sur
la société*

Nous mesurons le nombre de personnes impactées par nos projets sur 2 cibles prioritaires :

- Les producteurs agriculteurs
- Les consommateurs

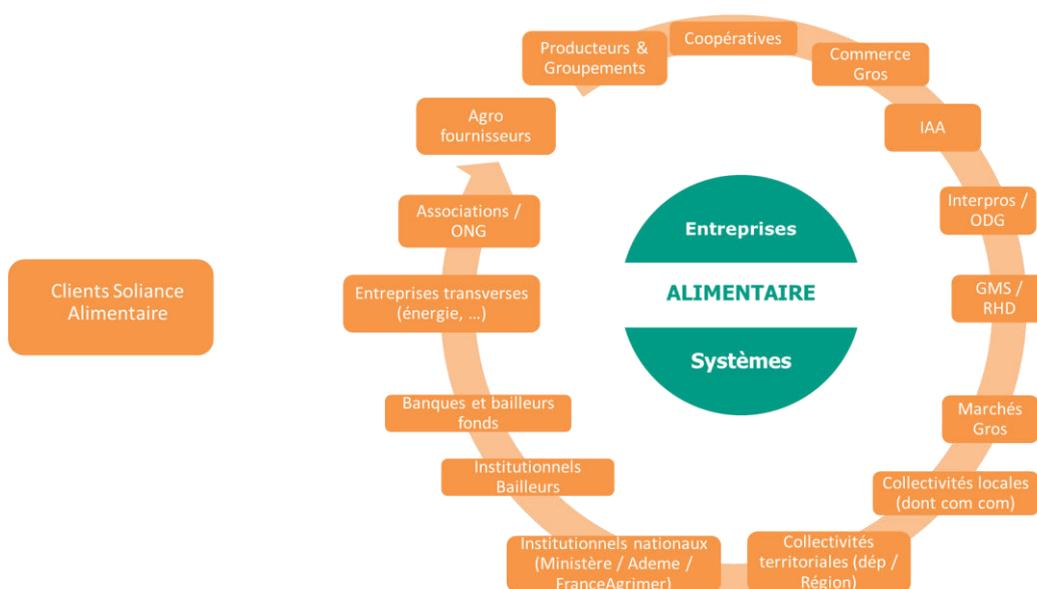
En 2022, 18 missions (33 en 2021) ont eu un impact sur 15.000 agriculteurs, producteurs céréaliers, de fruits et légumes, de lait et viande.

24 missions (34 en 2021) ont eu un impact sur 28 millions de consommateurs (37 en 2021), consommateurs de produits, habitants de collectivités pour lesquelles nous sommes intervenus.

Seul ou avec notre actionnaire ADIX, nous adressons l'ensemble des maillons des filières agri-agroalimentaires

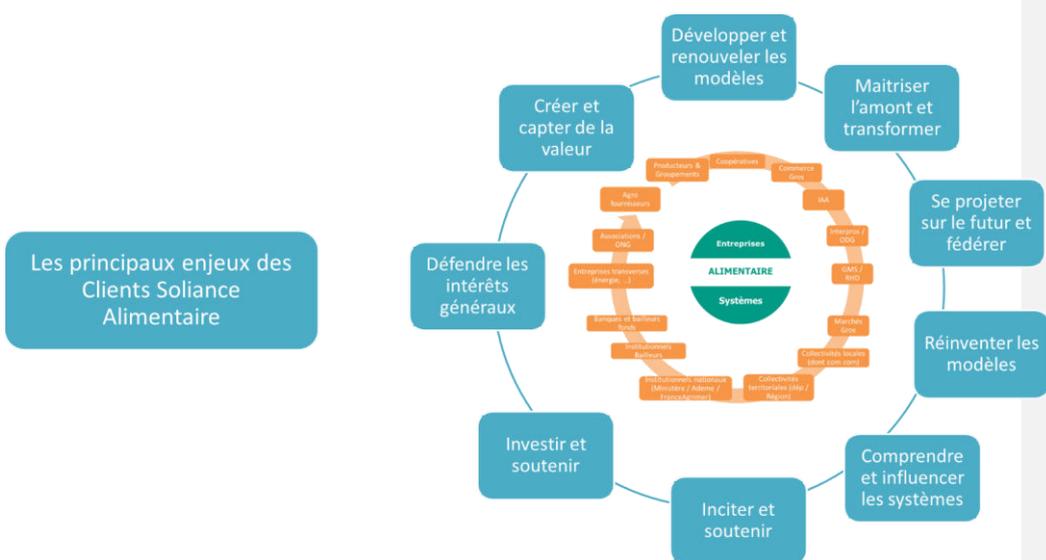
Cette présence tout au long des chaînes alimentaires nous permet d'adresser aussi bien des projets amont visant à capter de la valeur aval que des projets aval visant à sécuriser des filières amont.

Le schéma ci-dessous illustre la diversité des clients de Soliance Alimentaire et leur position sur une roue allant de l'amont à l'aval (demi sphère supérieur dite « entreprises ») et du local au global (demi-sphère inférieure dite « systèmes »).



Les deux types d'acteurs sont interdépendants à tous les niveaux des systèmes alimentaires. La force de Soliance Alimentaire est d'avoir des consultants et des réseaux sur ces deux demi-sphères. C'est un des points majeurs qui fait la singularité de notre Cabinet et son attractivité pour les clients mais aussi pour les collaborateurs qui trouvent à ce niveau une approche systémique des problématiques agro alimentaires.

Nos clients, selon le stade des filières où ils se trouvent n'ont pas les mêmes enjeux prioritaires à relever ; sur chacun des enjeux cités sur le schéma ci-dessous, Soliance Alimentaire a des offres adaptées d'accompagnement.



L'évaluation de notre gouvernance



Être un employeur responsable et assurer le perfectionnement des collaborateurs

L'équipe de Soliance Alimentaire en 2022 c'était 19 personnes, 14 femmes et 5 hommes, dont trois stagiaires et une alternante.

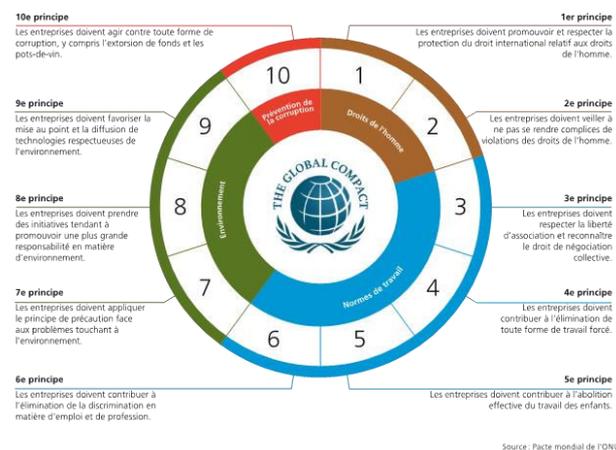
Charte éthique

La Charte d'éthique et de transparence du cabinet Soliance Alimentaire s'aligne sur le Pacte mondial des Nations Unies en respectant les 10 principes portant sur les droits de l'Homme, le travail, l'environnement et, depuis 2004, la lutte contre la corruption.

Cette charte a été approuvée par les actionnaires lors d'un conseil de direction en date du 3 mai 2021.



Graphique 1 : Les 10 principes du Global Compact des Nations Unies



Cette charte est présentée et commentée à chaque collaborateur entrant dans l'entreprise. Elle est mentionnée dans toutes nos propositions commerciales et mise à

disposition de tout client ou autre partie prenante qui le demande.

Livret d'accueil

Un livret d'accueil coconstruit avec l'équipe est distribué à chaque nouvel arrivant afin de l'aider à entrer plus vite et plus profondément dans notre culture, notre histoire, nos pratiques et nos méthodes. Ce livret contient des informations pratiques et des éléments de présentation de l'entreprise.

Formation

Le cabinet Soliance Alimentaire propose un programme de formation adapté en fonction des besoins de ses collaborateurs.

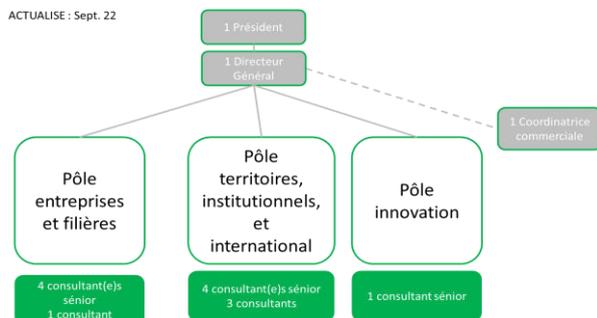
Mission Audit RH 2022 : David Charbonnier

Suite aux travaux 2021 menés sur la gestion du temps, l'entreprise a mandaté au printemps 2022, un consultant RH pour :

- Dresser un état des lieux exhaustif de la structuration RH
- Réaliser des entretiens semi-directifs avec les salariés
- Échanger avec la Direction pour valider les thématiques prioritaires à traiter

La première décision a été la mise en place d'un CODIR constitué des 3 responsables de pôle à compter de septembre 2022.

L'organigramme de l'entreprise a été aménagé en cohérence (voir schéma ci-dessous).



La seconde action a permis d'identifier les causes majeures de surcharge de travail malgré un taux d'occupation facturé des consultants faible :

- Mauvaise budgétisation des missions en particulier des temps de coordination
- Manque d'outil d'évaluation de rentabilité prévisionnelle et comptable des missions
- Trop de dispersion des consultants sur un grand nombre de missions et en particulier les juniors
- Des journées valorisées pour 7 heures de travail alors que le temps effectif de travail est de 8 heures
- Un manque de formation à l'outil gestion de projet

Des actions de correction ont alors été initiées par le CODIR. Elles étaient en cours de déploiement dans la fin de l'exercice 2022 et se continueront en 2023.

En particulier le processus RH a été entièrement rénové pour se rapprocher du processus RH de ADIX. Une people review a été mise en place pour partager l'évaluation de tous les collaborateurs au niveau CODIR et Direction. Sa première tenue annuelle sera la people review 2022 qui aura lieu tout début janvier 2023.

Accord d'entreprise sur le temps de travail

Un accord d'entreprise nommé « forfait annuel en jours » sur le temps de travail a été signé entre la Direction de l'entreprise et le représentant des salariés le 27 juin 2022. Cet accord a fait l'objet de discussions sur une durée de 6 mois. Il ne concerne que les salariés ayant une activité de consultant.

L'ensemble des salariés consultants sont donc soumis aux obligations de cet accord forfait annuel en jours. L'accord précise les modalités de jours repos annuel, les modalités de décompte des jours, le traitement des absences, les conséquences en terme de rémunération, l'articulation vie professionnelle et personnelle, le droit à la déconnexion. L'accord a été signé pour une durée indéterminée, il fera l'objet d'un suivi annuel par le CSE.

Une des conséquences de cet accord a été le relèvement de 15% du minima des rémunérations des consultants, ce qui a eu un effet immédiat sur la rémunération des consultants débutants dont le salaire plancher au 31/12/22 était de 2.631 € brut mensuel sur 12 mois.

CSE

4 réunions du CSE ont eu lieu sur l'année 2022. Elles ont permis de tenir un dialogue social direct entre la direction et les 2 représentants des salariés. Les échanges sur l'année 2022 ont principalement porté sur :

- La négociation et la signature de l'accord d'entreprise « forfait annuel en jours »
- La constitution du DUER
- Le suivi des actions de correction suite au questionnaire santé
- Le suivi de l'audit RH
- La prise en compte et le traitement de toutes les questions des salariés remontées via le CSE
- Le suivi du changement de nom de TriesseGressard à Soliance Alimentaire

Actionnariat : Réduction de la part de l'actionnaire majoritaire et diversification des associés

En juillet 2019, l'actionnaire majoritaire MUROA SARL (détenu par le Président de Soliance Alimentaire) a engagé des mouvements dans le capital social de l'entreprise visant à le rajeunir, le diversifier et sécuriser le long terme de l'entreprise. Cela s'est traduit par l'entrée d'un actionnaire nouveau et de référence, GADIX à hauteur de 20%

Le 12 mai 2022, la société GADIX est devenue actionnaire majoritaire de Soliance Alimentaire. Cette date correspond à la date prévue dans le pacte d'associés, la prise de majorité a été anticipée pour permettre au futur actionnaire majoritaire d'anticiper sa prise de leadership sur Soliance Alimentaire.

La répartition des parts au 12/05/2022 est ainsi devenue :

GADIX - 34.884 actions - soit 51%
MUROA - 30 .116 actions - soit 44,03%
Monsieur Laurent CHEVALLIER - 3.400 actions - soit 4,97%

Stage et alternance

Soliance Alimentaire souhaite participer activement à la formation des jeunes ; l'entreprise a eu sur l'année 2021 3 stagiaires pour une durée de 6 mois. Elle a par ailleurs hébergé une salariée alternante durant un an et jusqu'au 31/08/2022.

Plan d'intéressement

Les résultats de l'année 2022 ont été négatifs à - 34.700 €. Aucun intéressement n'a donc été versé au titre de l'année 2022.

Projets 2023

L'année 2023 s'annonce riche et de transformation.

Nos principaux enjeux pour l'année 2023 sont :

- Continuer la croissance de l'entreprise pour étendre encore sa capacité d'impact
- Conforter la marque Soliance Alimentaire dans sa capacité à appréhender les grands comptes alimentaires français
-
- Renforcer les compétences d'une équipe qui a été fortement renouvelée ces 2 dernières années
- Réussir la combinaison des expertises métier de Soliance Alimentaire et les expertises transversales de Adix comme expérience client, gestion de projet, transformation, ...
- Réussir la certification B-Corp

Certification B Corp

Nous avons décidé de nous engager dans la certification B-Corp après 2 années de réflexion. Aujourd'hui est venu le temps de l'action. Notre engagement comme acteur de la transformation alimentaire aux côtés des entreprises et des territoires va ainsi devenir plus total et plus factuel. Nous allons continuer de faire toujours plus et mieux pour l'humain et pour la planète qui l'héberge.

Notre métier de consultant est un métier noble qui vise à aider nos clients à réaliser leurs projets, à se réaliser, à libérer les énergies, à transformer leurs pratiques pour réduire leurs impacts négatifs sur la planète, pour accroître leurs impacts positifs.

Cette force de nos pratiques actuelles va être renforcée dans les années à venir grâce à notre engagement B-Corp. Notre raison d'être va nous permettre de nous mobiliser sur une feuille de route cohérente pour le bien, le respect et le

S

service des femmes et des hommes. Nos services impactent l'agriculture, l'alimentation, l'industrie, les territoires, les filières. Nous devons mieux mesurer comment et combien pour décider comment et combien demain nous les impacterons. Mesurer, évaluer, améliorer, agir.

